

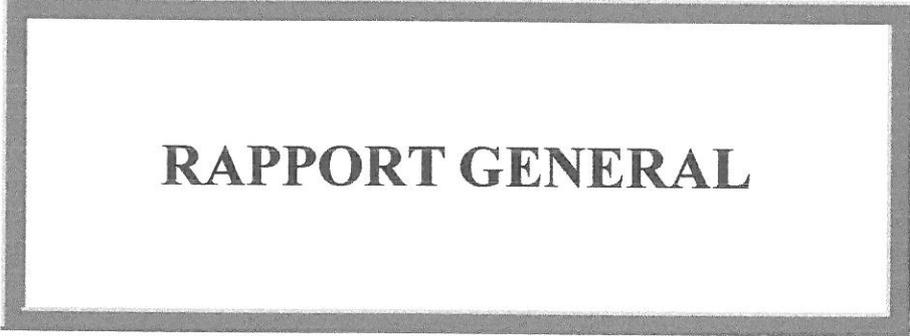
*ASSOCIATION VOIX DES  
FEMMES*

*RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
EXERCICE 2015*

**Juillet 2017**

**SOMMAIRE****RAPPORT GENERAL****ETATS FINANCIERS AU 31/12/2015**

- BILAN	1-2
- ETAT DE RESULTAT	3
- NOTES AUX ETATS FINANCIERS	4-11



**RAPPORT GENERAL**

**MESSIEURS ET MESDAMES LES ADHERENTS DE L'« ASSOCIATION VOIX DES FEMMES »**

**OBJET : RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « **L'Association Voix Des Femmes** » arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport.

Les états financiers ci-joints, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, font apparaître un total bilan net de 56 269 DT et un déficit des produits sur les charges de l'exercice s'élevant à 87 019 DT.

**1. Responsabilité du Comité Directeur pour l'arrêté des états financiers**

Le Comité Directeur de l'association est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

**3. Justification de l'opinion avec réserves**

Sur la base de notre audit, les états financiers ci-joints annexés appellent de notre part les réserves suivantes :

- 1- L'association ne tient ni un état de suivi, ni un état d'inventaire de caisse. Cette situation, ne permet pas de recenser exhaustivement les mouvements de la caisse et de se prononcer sur le solde arrêté au 31/12/2015 pour 1 005.363 Dinars.
- 2- L'association ne tient pas un suivi de déclarations fiscales déposées, de ce fait nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité de ces déclarations.

**4. Opinion avec réserves**

A notre avis et sous réserve des points exprimés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « l'Association Voix Des Femmes » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**5. Notes en post opinion**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que l'article 39 du Décret-loi 88-2011 portant organisation des associations, prévoit que « les normes comptables spécifiques aux associations sont fixées par arrêté du ministre des finances ». En l'absence d'une norme comptable spécifique promulguée, les états financiers de l'exercice 2015 ont été préparés sur la base d'un projet de cette norme.

**6. Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur.

L'art 38 du Décret-loi 88-2011 portant organisation des associations prévoit : « toutes les transactions financières de recette ou de dépense de l'association, sont effectuées par virements ou chèques bancaires ou postaux si leur valeur dépasse 500 DT ». Toutefois, l'association n'a pas respecté cette limite légale dans ses transactions financières.

Tunis, le 20 Juillet 2017

**SYNERGIE AUDIT ET CONSEIL**

Sofiène CHARFI  
**Synergie Audit & Conseil**  
17 Rue El Hassan et El Hussein  
El Menzah IV, 1004 Tunis  
Tél: 71 236 131 / Fax: 71 750 370  
MF 1165198A/A/M/000

**ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31/12/2015**

# Association voix des femmes

## BILAN ARRETE AU 31/12/2015

(Exprimé en Dinars)

Actifs	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Liquidités et équivalents de liquidités	2.1	50 724	129 401
Placements et autres actifs financiers			
Autres actifs courants	2.2	1 889	212
Créances et comptes rattachés			-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements			-
Immobilisations financières			-
Moins : Provisions IF			-
<i>Immobilisations financières nettes</i>			-
Immobilisations corporelles	2.3	14 127	12 750
Moins : Amortissements IC		- 10 470	- 7 799
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>		3 656	4 951
Immobilisations incorporelles			-
Moins : Amortissements I I			-
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>			-
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>56 269</b>	<b>134 563</b>

# Association voix des femmes

## BILAN ARRETE AU 31/12/2015

(En Dinars Tunisiens)

Passifs et Actifs Nets	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>PASSIFS</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers			-
Autres passifs courants		7 421	4 156
Fournisseurs et comptes rattachés	3.1	9 514	4 055
Provisions			-
Apports reportés			-
Autres passifs non courants			
Emprunts			-
<b>Total des Passifs</b>		<b>16 935</b>	<b>8 211</b>
<b>ACTIFS NETS</b>			
Dotations			-
Apports affectés à des immobilisations			-
Subventions d'investissement			-
Autres actifs Nets			-
Réserves			-
Excédents ou Déficits reportés		126 352	54 082
Excédents ou Déficits de l'exercice	-	87 019	72 270
<b>Total des actifs Nets</b>		<b>39 334</b>	<b>126 352</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>		<b>56 269</b>	<b>134 563</b>

# Association voix des femmes

## ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015 (En Dinars Tunisiens)

PRODUITS D'EXPLOTATION	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
<b>PRODUITS</b>			
Inscriptions, cotisations, manifestations et Subventi	4.1.	132 190	175 715
Apports non monétaires			-
Autres apports			-
Produits des placements			-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			-
Autres gains		4	0
<b>Total des produits</b>		<b>132 194</b>	<b>175 715</b>
<b>CHARGES</b>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements		17 180	11 346
Charges du personnel		41 446	30 775
Dotations aux amortissements et aux provisions		2 671	3 544
Autres charges courantes	4.2.	157 915	57 779
Charges financières nettes			-
Autres pertes			-
<b>Total des charges</b>		<b>219 213</b>	<b>103 445</b>
<b>Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>- 87 019</b>	<b>72 270</b>

**NOTES AUX ETATS  
FINANCIERS ARRETES AU  
31/12/2015**

# 1. NOTES D'ORDRE GENERAL

## 1-1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Aswat Nissa - en français Voix des Femmes- créée en 2011 et basée à Tunis, est une association inclusive qui plaide pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques en encourageant les femmes tunisiennes à porter leur voix et prendre la place qui leur revient sans la vie politique.

## 1-2. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l' « Association Voix Femmes », arrêtés au 31/12/2015, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

\* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de l'association et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les passifs et les actifs nets.

\* *L'état des produits et des charges* fournit les renseignements sur la performance de l'association.

\* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan et l'état des produits et des charges ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

### **1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers de l'Association Voix Des Femmes arrêtés au 31/12/2015, sont établis et présentés en respect des recommandations des Normes Comptables Tunisiennes en vigueur, ainsi que le projet de la norme comptable spécifique aux associations.

Aucune divergence significative n'existe entre les Normes Comptables Tunisiennes et les principes comptables retenus par l'association pour l'élaboration de ces états.

### **1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31/12/2015, l'association a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultant des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes correspondantes.

## 2. NOTES RELATIVES A L'ACTIF

### 2-1. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent, au 31/12/2015 un solde de 50 724 Dinars, contre un solde 129 401 Dinars au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
BIAT 4515-7 84	37 359	58 147
BIAT 5209-9 16	12 360	71 231
Caisse en Monnaie locale	1 005	23
<i>Total</i>	<i>50 724</i>	<i>129 401</i>

### 2-2. AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présentant au 31/12/2015 un solde de 1 889 Dinars, contre un solde de 212 Dinars au 31/12/2014.

### 2-3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31/12/2015 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la Norme Comptable n°5.

Elles sont initialement évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans le coût, le prix d'achat, les droits et taxes supportés par l'entreprise et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

La méthode d'amortissement des immobilisations corporelles, adoptée par l'association est l'amortissement constant (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien.

Les immobilisations sont amorties linéairement à compter du jour de leur mise en exploitation

Le montant brut de ces postes s'élève, au 31/12/2015 à 14 127 Dinars, Il se détaille comme suit :

**TABEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2015****Tableau d'amortissement au 31/12/2015**

Compte	Catégorie	Taux d'amort	Date d'acq	VB 31/12/2015	Dotation 2015	AMORT CUMULE AU 31/12/2015	V.C.N au 31/12/2015
21320000	Equipement de bureau	20%	01/01/12	2 323	465	1 858	465
21320001	Equipement de bureau	20%	07/06/12	290	58	207	83
21320002	Equipement de bureau	20%	19/07/12	1 288	258	889	399
21320003	Equipement de bureau	20%	27/12/13	190	38	76	114
21320004	Equipement de bureau	20%	27/12/13	194	39	78	116
21320005	Equipement de bureau	20%	27/12/13	117	23	47	70
21320006	Equipement de bureau	20%	27/08/14	255	51	69	186
21320007	Equipement de bureau	20%	27/08/14	195	39	52	143
21320008	BATAM	20%	29/07/15	789	67	67	722
21320009	AD-MED TECH	20%	30/07/15	338	29	29	309
<b>TOTAL</b>				<b>5 979</b>	<b>1 066</b>	<b>3 373</b>	<b>2 606</b>
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	01/01/12	1 099	0	1 099	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	14/06/12	1 956	295	1 956	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	19/06/12	2 084	324	2 084	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	23/11/13	1 249	416	876	373
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	23/12/13	722	241	487	235
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	23/12/13	508	169	342	166
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	31/12/13	280	93	187	93
21830000	Ecran Lenovo SCOOP	33%	12/03/15	250	67	67	183
<b>TOTAL</b>				<b>8 148</b>	<b>1 605</b>	<b>7 098</b>	<b>1 050</b>
	<b>TOTAUX</b>			<b>14 127</b>	<b>2 671</b>	<b>10 470</b>	<b>3 656</b>

### **3. NOTES RELATIVES AUX PASSIFS**

#### **3-1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHEES**

Cette rubrique présentant au 31/12/2015 un solde Crédeur de 9 514 Dinars contre 4 055 Dinars au 31/12/2014.

## 4- NOTES RELATIVES A L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

### 4-1. INSCRIPTIONS, COTISATIONS, MANIFESTATIONS ET SUBVENTIONS

Ce poste totalise, au 31/12/2015 un solde de 132 190 Dinars, correspondant à la somme des entrées de fond de l'association courant l'année contre un solde de 175 715 Dinars au 31/12/2014.

### 4-2. AUTRES CHARGES COURANTS

Cette rubrique totalise, au 31/12/2015 un solde de 157 915 Dinars, contre un solde de 57 779 Dinars au 31/12/2014 elle s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Divers Locations	8 774.000	5 684,000
Entretien et Autres Services Extérieurs	3 059.497	3 493,493
Divers Honoraires	56 367.484	13 800,817
Déplacements Missions et Receptions	88 444.645	33 833,026
Frais Postaux et TELECOM	841.277	968,030
Services Bancaires	427.915	
<b>Total</b>	<b>157 915</b>	<b>57 779</b>